

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2011

DEBUT DE SEANCE : 20 heures 30

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dautet, Jean Pierre Lalie, Lucien Larrive, Sophie Roche, Mme Véronique Rolland – Ben Amara , François Venon, Jean Paul Tournadre

Absents non excusés :

Madame Delphine Quintard, Monsieur Stéphane Pomeyrol

Absent excusé : Mr Thierry Léoquet qui a remis son pouvoir à Mr Lucien Larrive

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 27 mai 2011.

Projet de connexion internet

Madame le Maire donne la parole à Mr Sébastien Borne afin qu'il explique son projet de connexion internet à partir de sa clé 3 G personnelle pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'une connexion internet à l'agence postale pendant ses heures d'ouverture.

Le conseil municipal souhaite réfléchir à une possibilité de connexion en dehors des locaux de l'agence postale.

Nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale

Le 27 mai 2011, le conseil municipal avait délibéré afin de modifier les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.

Après réflexion, l'assemblée décide, à l'unanimité, qu'à compter du 1^{er} septembre 2011, les heures d'ouverture au public de l'Agence seront de 10 heures à 11 h 45, l'agent postal devant venir chercher le courrier de la mairie avant midi.

Suppression de postes dans l'enseignement

Suite à la nouvelle organisation de la carte scolaire qui entrera en vigueur à la rentrée 2011, l'assemblée municipal affirme son opposition face à la suppression des postes dans l'enseignement.

Elle considère que le maintien d'un enseignement de qualité ne peut s'accommoder d'une réduction des moyens.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, demande :

- le maintien des moyens affectés à l'enseignement, tant que les effectifs scolaires sont constants, au suivi des enfants en difficulté et aux remplacements des enseignants.
- Le respect du code de l'éducation sur l'accueil des enfants de 2 et 3 ans en zone de revitalisation rurale ainsi que leur prise en compte dans les effectifs scolaires.

- L'application de la Charte des Services Publics en Milieu rural qui prévoit que les Maires des communes rurales doivent être informés par les autorités académiques deux ans avant les projets d'ouverture ou de fermeture de classes.
- La prise en compte des spécificités géographiques et climatiques des territoires.

Tarifs des concession au cimetière

Madame le Maire a constaté qu'une erreur de rédaction s'est glissée dans le délibération du 17 décembre 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme que les tarifs des concessions au cimetière, à compter du 1^{er} janvier 2011 sont de :

- 90 € pour une concession simple
- 180 € pour une concession double
- 350 € pour une case au columbarium (inchangé)

Projet d'aire de stationnement de camping-car

Madame le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur la possibilité d'accueillir des camping-car à l'entrée du terrain de sports. A priori, sept emplacements pourraient être réalisés à moindre frais, un point d'eau étant déjà existant.

Sentiers de randonnée

Madame le Maire propose l'étude du tracé du sentier de randonnée aboutissant au domaine des Planches. Des modifications sont apportées, le plan rectifié sera transmis à la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Questions diverses

Lutte collective contre les campagnols terrestres

Un arrêté municipal relatif à la lutte collective contre le campagnol terrestre à l'aide de la bromaliolone sera pris dans les prochains jours.

Travaux

Les travaux à l'appartement de la mairie commenceront la deuxième quinzaine de juillet. Les travaux des pistes seront réalisés dans les prochains jours ainsi que le point à temps.

Achat de terrain sectionnaire à Chasternac

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Aline Raynal qui renonce à l'achat du terrain cadastré A 612.

Recensement

Madame le Maire signale que le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2012 au 18 février 2012 et qu'il y aura lieu de désigner un agent recenseur.

Dégâts au potager de Monsieur et Madame Férard

Après y avoir été invité par Madame le Maire, Monsieur Férard expose les faits qui sont survenus dans son potager trois week-end de suite : destruction totale de son potager, taille et coupe d'arbres fruitiers et vol d'outils de jardin entreposés dans un cabanon dont la serrure a été forcée. Le conseil municipal est stupéfait et déplore ces agissements.

Fin de la réunion 23 heures 40